

Note de Renseignements d'Urbanisme *Protection de l'artisanat et de l'industrie*

Les documents graphiques du PLU de Paris identifient par la légende suivante les terrains appartenant au **site de protection de l'artisanat et de l'industrie**.



Sur ces terrains, la transformation de surfaces d'artisanat ou d'industrie en une destination autre que l'artisanat ou l'industrie est interdite ; en cas de reconstruction, la proportion des surfaces d'artisanat ou d'industrie dans la surface de plancher totale ne peut être inférieure à la proportion initiale.

La note de renseignements d'urbanisme indique si une parcelle se trouve dans ce site.

Pour en savoir plus :

- Consulter l'article UG 2.2.2 2° du règlement de la zone UG, dans le tome 1 du règlement du [PLU de Paris](#).

Suivre les liens : « Consulter la version applicable » puis « Règlement »

- Consulter le plan détaillé du [PLU de Paris](#) qui localise chaque secteur.

Suivre les liens : « Consulter la version applicable », « Règlement » puis « Atlas général - Planches au 1/2000ème ».

Ce plan peut également être consulté via l'application de cartographie dynamique « [PARIS PLU](#) ».